

Région

Le revirement de l'Etat dans un dossier de renouvellement de concession d'eau sollicité par un privé fâche un député.

Gland L'accès aux rives suscite une polémique

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire est claire, elle stipule qu'il faut *tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci*. Sur La Côte, c'est encore une fiction: le bord du lac est majoritairement privatisé.

Au début de l'année, à Gland, le renouvellement de la concession d'eau et le maintien d'un port privé de plaisance sur le domaine public cantonal pour l'usage de la SI La Tourangelle a fait l'objet d'une mise à l'enquête. Le dossier a soulevé deux oppositions demandant que la prorogation de la concession soit conditionnée à l'élargissement et la prolongation de la servitude de passage qui grève déjà partiellement cette parcelle. La Municipalité de Gland a fait une requête similaire.

Colère

Dans un premier temps, le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) a inscrit une servitude de passage public à pied de 2 mètres de large. Mais la décision a fait l'objet d'un recours de la part des avocats des propriétaires, la famille Labouchère. Députée et conseillère communale, Catherine Labouchère explique qu'une servitude publique existe déjà sur la propriété qui appartient à son mari. *Je n'en connais pas les dimensions. C'est mon mari qui s'occupe de ça!*

Au mois d'août, le Service des eaux, sol et assainissements (Sesa) informait que la servitude de passage demeurait inchangée à 90 centimètres. *Il est vrai que le Canton a pris acte de notre demande dans*



Les Glandois bénéficient encore d'un accès limité aux rives du lac. Tabiana Huf

un premier temps, relève Olivier Fargeon, municipal à Gland. Mais suite au recours des avocats, l'Etat a estimé que la prolongation de la servitude était une demande supplémentaire, elle ne rentrerait pas dans le cadre du renouvellement de la concession. Il y avait par conséquent modification. Et le municipal en charge de l'environnement de poursuivre, c'est un domaine qui ne nous appartient pas et le Canton est souverain. Depuis le début de la législature je travaille à un premier cheminement à Gland. Cela avance lentement.

Si du côté des autorités glandoises, le dossier semble classé. En revanche, Jean-Michel Favez, l'un des opposants voit

rouge. Le conseiller communal et député socialiste a déposé une interpellation au Conseil communal de Gland jeudi soir et il entamera une démarche similaire mardi prochain au Grand Conseil. Il demande des explications pour ce revirement des services gérés par Jacqueline de Quattro.

Jean-François Jatton, chef de service du Sesa ne souhaite pas s'exprimer directement sur ce dossier. Il entend consulter ses juristes puis s'entretenir avec «sa» conseillère d'Etat. Néanmoins, il assure que de manière générale *notre volonté va dans la recherche de ce chemin riverain aussi loin que c'est possible. Mais on ne favorise pas les propriétaires privés!* insiste-t-il. *La volonté*

administrative se heurte parfois au droit et à la jurisprudence. Victor von Wartburg, président fondateur de l'association **Rives Publiques** est en colère. Il estime *inadmissible* le revirement de l'Etat. D'autant que le canton de Vaud dispose d'une Loi sur le marchepied le long des lacs qui stipule qu'il *doit être laissé le long de la rive et sur une largeur de 2 mètres, un espace libre de toute construction ou autres obstacle à la circulation pour le halage des barques et bateaux (...)* soit pour tous les autres besoins de la navigation ainsi que pour ceux de la pêche.

Le myarolan entend lancer une initiative afin de ranger tout ça. *La responsabilité des*

Tronçon public

Jedi, le groupe socialiste par la voie de Jean-Michel Favez a déposé une motion demandant qu'un préavis soit soumis au Conseil afin de rendre public un premier tronçon significatif de quelque 4 kilomètres de rives, allant de la plage de Gland au port de La Dullive.

rives doit revenir à la Confédération qui elle seule pourra sanctionner les cantons qui ne respectent pas la loi.

CONTESSA PIÑON
contessa@lacote.ch